

Nantes : dix ans de réclusion pour un viol

Il était accusé de viol aggravé par deux femmes. Il est condamné pour la première, acquitté pour la seconde.

Elle défend un homme de 33 ans, ancien bassetteur pro, accusé de viol par deux femmes rencontrées sur Internet. Ces femmes, insiste M^e Cécile de Oliveira, doivent « sortir la tête haute » de la salle d'audience de la cour d'assises. Parce qu'elles « ont vécu une scène horrible, humiliante et douloureuse physiquement » et qu'elles ont eu le courage de le dénoncer. Ces femmes « fragilisées » par la maladie ou la sépara-

tion ont, « par la magie noire du Net », rencontré, à un an d'intervalle, un « jeune géant inadapté et perturbé ». « Pas un manipulateur, ni un stratège », selon M^e De Oliveira, mais un jeune homme qui « tente de combler la béance d'un manque d'affection » familiale en « se remplissant de trop de choses ». De femmes surtout, qu'il « découvre parfois trop vite, comme un ogre de sexe ». Plus de 200 partenaires.

« Mais vous ne devez pas le juger pour sa goujaterie, ses habitudes sexuelles qu'il reconnaît rudes, sauvages et perverses ou son absence d'empathie », prévient M^e De

Oliveira. Les faits, rien que les faits. L'accusé, colosse de plus de 2 mètres, s'est montré violent avec ces deux femmes, ce n'est pas contesté. Les a-t-il violées ? La défense évoque ses « doutes, sérieux, sincères et profonds » en pointant la « zone de flottement » dans le déroulé des faits dénoncés par l'une des plaignantes. Elle obtient l'acquittement sur ce point. Pour l'avocat général, il n'y avait pourtant « pas beaucoup de place aux doutes ». En requérant 13 ans de réclusion criminelle, Laurent Griffon avait décrit la « stratégie d'un prédateur addict à Internet et au sexe », « par-

faitement conscient de la contrainte exercée » sur ces deux femmes qui « lui ont signifié sans ambiguïté qu'elles ne voulaient pas de ces rapports sexuels ». Selon M^e Anne Bouillon, l'accusé était dans une « logique de bernard-l'hermite » avec sa cliente qui lui demandait de quitter son lit. « Parce qu'il n'arrive pas à s'imposer chez elle, alors il s'impose dans son corps. Le but rechercher c'est nidifier. Le viol en est le moyen. » L'accusé est reconnu coupable de viol aggravé sur cette femme. Il est condamné à 10 ans de réclusion.

R.C.